



Programme indicatif pluriannuel régional pour l'Afrique subsaharienne (2021-2027)

Focus sur le Plan d'action annuel 2025

7e discussion consultative

14 novembre 2024

Table des matières

Résumé.....	2
Présentations	5
Séance de questions-réponses	8
Séances en petits groupes	11
Conclusions et observations finales.....	19

Résumé

Dans le cadre du Forum politique pour le développement (FPD), la direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA) de la Commission européenne a organisé la septième discussion consultative à l'intention des participants représentant les organisations de la société civile (OSC), les autorités locales (AL) et les réseaux régionaux afin de discuter de la mise en œuvre du [programme indicatif pluriannuel régional pour l'Afrique subsaharienne](#) (PIP Afrique subsaharienne).¹ La discussion visait à fournir une **mise à jour sur la mise en œuvre du PIP SSA** et les prochaines étapes prévues, à partager les **retours d'information sur les contributions reçues** lors des précédentes réunions de consultation du FPD et à entendre les points de vue des OSC et des autorités locales sur le **plan d'action pluriannuel 2025** (PAA 2025). La réunion s'est articulée en deux parties: une session plénière pour les mises à jour sur le PIP SSA, et des discussions en petits groupes thématiques axées sur: **le développement humain, la jeunesse et la culture; la gouvernance, la paix et la sécurité, les migrations et les déplacements forcés; la transition écologique; croissance durable, emplois décents, numérique, STI.**

Laetitia Cadet, cheffe d'équipe– Dialogue politique avec la société civile, unité G2, INTPA, ouvre la réunion et souligne que ces réunions de consultation visent à accroître l'efficacité des programmes de l'UE et à renforcer les partenariats. **Daniela Rofi**, cheffe adjointe de l'unité des programmes régionaux et multinationaux pour l'Afrique de l'unité A2 de la DG INTPA, s'est également félicitée de l'examen à mi-parcours de la PDM et a donné des informations à ce sujet. **Jorge Pereiro Piñon**, chef d'équipe, a fait le point sur [la mise en œuvre du PIP SSA au cours de la période 2021-2024](#), donné un aperçu du [PAA 2025](#) et répondu aux commentaires reçus des OSC et des autorités locales sur le PIP régional SSA lors de la dernière consultation.

Les présentations ont été suivies d'une séance de questions-réponses. Parmi les questions soulevées figuraient : l'enveloppe horizontale des investissements et la manière dont les investissements seront programmés et alignés avec les six priorités du PIP pour l'Afrique subsaharienne (SSA); l'alignement avec le programme « Global Gateway »; l'adhésion du secteur privé aux droits du travail, aux droits de l'homme, ainsi qu'aux normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG); le suivi par l'UE de ses objectifs de dépenses en matière de changement climatique et de financement de l'APD (aide publique au développement); et le lien entre le soutien aux pays en situation de fragilité et le pilier de réponse rapide. Par la suite, les participants ont été divisés en quatre groupes thématiques.

Les conclusions du groupe thématique sur la transition écologique étaient les suivantes :

- Adopter une approche intégrée (nexus) et établir des liens entre les actions et les programmes en cours ou à venir.

¹ Des sessions d'information et de consultation précédentes ont été organisées en mars 2021, décembre 2021, juin 2022, avril 2023, juillet 2023 et janvier 2024 pour présenter l'exercice de programmation régionale pour l'Afrique subsaharienne (SSA), sa revue à mi-parcours, ainsi que les PAA 2022, 2023 et 2024.

- Se concentrer sur la sécurité alimentaire, qui constitue un défi de taille dans la région, plutôt que sur les marchés.
- Veiller à ce que toutes les questions liées au changement climatique soient examinées et traitées.
- Accorder une attention particulière aux inégalités et aux droits de l'homme lors de l'allocation des ressources.
- Relier les questions relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH) à d'autres programmes, étant donné que les programmes actuels dans le domaine de l'eau sont davantage axés sur les questions de gouvernance de l'eau.
- Accorder davantage d'attention à l'approche descendante/ascendante (top-down/bottom-up) et veiller à ce que les actions atteignent les groupes les plus vulnérables.
- Consulter les OSC lors des dialogues clés.
- Répondre au manque d'opportunités pour les OSC, car les ressources semblent être allouées au secteur privé. Il est suggéré d'organiser les OSC autour des domaines d'action afin d'influencer la programmation;
- Étendre l'agriculture dans les zones de conservation afin de protéger les ressources naturelles et établir des liens avec «NaturAfrica», qui concerne les moyens de subsistance dans les zones de conservation.
- Relever les défis liés au renforcement des capacités dans les actions de soutien aux transitions agroécologiques, en s'appuyant sur des références au programme Desira+, en particulier en ce qui concerne les intrants biologiques et la réduction de l'utilisation de produits agrochimiques dangereux. À cet égard, les questions de sécurité alimentaire et de cadres réglementaires sont essentielles.
- Impliquer les jeunes et rendre l'agriculture attrayante pour les jeunes, et assurer l'utilisation des flux de revenus et de la technologie pour attirer les jeunes.
- Veiller à ce que les questions transversales et transfrontalières soient abordées.
- Réduire l'impact négatif des ressources en nitro.
- Mettre l'accent sur les cultures autochtones et envisager d'établir un lien avec les programmes existants.
- Fournir des précisions supplémentaires sur la manière dont les fonds seront répartis entre les denrées alimentaires, l'eau et l'énergie, ainsi que sur les types de secteur privé de l'UE auxquels il convient de s'adresser en vue d'une collaboration, et sur la nature de cette collaboration.
- Encourager une approche paysagère lors de l'examen des synergies entre les différents secteurs afin de veiller à ce que les éléments soient connectés.

Les conclusions du groupe «Croissance durable et emplois décents, numérique et STI» sont les suivantes :

- Veiller à ce que les normes fixées par les régulateurs de l'UE soient respectées, tout en garantissant la compétitivité des agriculteurs africains. Il a également été précisé que des

travaux sont en cours pour aider les partenaires africains à établir leurs propres normes dans leurs régions, avec une action prévue en 2023 pour aider les PME à accéder aux marchés de l'UE.

- En ce qui concerne l'initiative «Responsible Business Conduct Africa», les discussions ont porté sur les questions de conduite des entreprises, les critères de sélection des pays et la confirmation de l'inclusion des syndicats.
- Tirer le meilleur parti de cette plateforme d'échange pour une croissance durable, l'emploi et le numérique, car la participation était limitée, et il a été suggéré d'y associer d'autres organisations et parties prenantes afin de mieux utiliser la plateforme.
- En ce qui concerne l'action «Facilitateurs du commerce et de l'investissement durables en Afrique», une question a été soulevée sur l'efficacité de la collaboration avec les communautés économiques régionales (CER), en soulignant que l'accent est mis à la fois sur les niveaux régional et continental.

Au sein du groupe du développement humain :

- Inclure les personnes handicapées dans l'action de renforcement des systèmes de protection sociale.
- Assurer la liaison avec les points de contact ERASMUS et leurs sessions d'information concernant l'action «Étude en Afrique», afin d'aider les universités à identifier les possibilités de financement et les partenaires.
- Mettre l'accent sur l'enseignement primaire et secondaire et pas seulement sur l'enseignement supérieur. Il a été précisé que l'enseignement supérieur est mieux traité au niveau régional, tandis que l'enseignement primaire et secondaire est traité au niveau national.
- Reconnaître les préoccupations concernant les réductions des fonds alloués à la santé et en particulier à la santé et aux droits sexuels et génésiques (SDSG) à la lumière de l'évolution de la scène politique internationale.
- Veiller à ce qu'il y ait un suivi pour vérifier dans quelle mesure la santé et les droits sexuels et génésiques contribuent à l'objectif de 20 % de développement humain et à l'objectif de 85 % d'égalité des sexes.
- Impliquer les acteurs locaux en matière de protection sociale et les utiliser dans des actions de plaidoyer pour assurer la promotion de la protection sociale.

Au sein du groupe de la gouvernance démocratique, de la paix et de la sécurité, des migrations et des déplacements forcés :

- Souligner davantage la question des déplacements et les risques auxquels sont confrontés les migrants au Sahel et en Afrique du Nord.
- Accroître les systèmes de protection à la lumière des déficits de financement observés par les OSC partenaires.
- Soutenir les pays au niveau national dans la mise en œuvre des résolutions et des mécanismes de paix, et pas seulement au niveau régional.

- Soutenir la dimension des droits de l'homme dans les zones touchées et la mise en œuvre des résolutions de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.
- Collaborer avec le Centre d'opérations continentales de l'Union africaine pour lutter contre la migration irrégulière, la traite des êtres humains et le trafic de migrants.
- Inclure les mineurs et les migrants non accompagnés/enfants déplacés dans les différents programmes.
- Clarifier les méthodes de hiérarchisation des priorités appliquées pour sélectionner les pays à soutenir.

Les recommandations qui se recoupent sont notamment les suivantes :

- Impliquer les OSC dans le dialogue, les politiques, le plaidoyer et la mise en œuvre.
- Veiller à ce que les questions transversales et transfrontalières soient abordées.
- Reconnaître les préoccupations concernant le financement alloué à la santé et aux droits et à la santé sexuels et reproductifs (DSSR), à la lumière des évolutions sur la scène politique internationale.
- Garantir une approche ascendante.
- Renforcer le lien entre le changement climatique et les déplacements forcés et les migrations, en recommandant de suivre une approche fondée sur le lien qui relie les questions de paix, de climat et de migration.
- Soutenir les programmes nationaux parallèlement aux programmes régionaux.
- Prendre en compte la question des enfants migrants non accompagnés et séparés, en lien avec la sécurité et l'éducation.

Les conclusions ont été communiquées lors d'une séance plénière de clôture et les participants ont été invités à soumettre leurs recommandations par écrit au plus tard le 29 novembre 2024. **Daniela Rofi** a remercié tous les participants pour leur présence et a souligné l'importance de tels échanges qui permettent des discussions et un suivi sur des questions clés. Ses remarques de clôture ont insisté sur l'observation par l'UE des droits de l'homme et de la conduite responsable des entreprises lors de l'engagement avec les pays partenaires, ainsi que sur l'implication des acteurs locaux dans la mise en œuvre des actions. En ce qui concerne l'adoption du PAA 2025, le comité IVCDCl se réunira en avril/mai 2025, et l'adoption finale par la Commission est prévue avant la pause estivale.

Présentations

État d'avancement du programme indicatif pluriannuel pour l'Afrique subsaharienne et de son examen à mi-parcours

Daniela Rofi a donné des informations sur le processus d'examen à mi-parcours, qui s'est achevé avec la mise en place d'un PIP régional révisé pour l'Afrique subsaharienne (budget de 12 milliards d'euros) et la préparation en cours du plan d'action annuel pour 2025. Le PIP révisé maintient et confirme les six domaines prioritaires et ne sera pas modifié. Toutefois, l'alignement sur la stratégie «Global Gateway» sera renforcé, avec une nouvelle enveloppe intitulée «Soutien aux investissements», qui

regroupera les fonds qui ont été divisés en différents domaines prioritaires. Les fonds au titre du FEDD+ se poursuivront. De nouveaux domaines qui n'étaient pas explicitement mentionnés dans le PIP précédent sont désormais pris en compte dans le PIP révisé, notamment l'intégration de la protection sociale dans le domaine du développement humain, l'accent accru mis sur le soutien aux chaînes de valeur régionales en Afrique subsaharienne, les partenariats sur les matières premières critiques et une réponse plus forte en matière de gestion des migrations, avec des ressources supplémentaires de 100 millions d'EUR. Une nouvelle priorité est consacrée aux «pays dans des contextes complexes», couvrant le Burkina Faso, le Niger, le Mali et le Soudan, qui sont confrontés à des transitions politiques et, en tant que tels, l'UE n'est pas en mesure de signer les programmes indicatifs nationaux. Un montant de 238 millions d'EUROS a été réservé pour soutenir ces pays conformément aux orientations politiques du Conseil.

Jorge Pereiro Piñon, chef d'équipe de l'unité A2 «Programmes régionaux et multinationaux pour l'Afrique» de la DG INTPA, a donné un aperçu **de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PIP 2021-2024 pour l'Afrique subsaharienne**. Le paquet de 148 actions proposé dans le PAA 2025 sera adopté par la Commission pour un montant de 8,55 milliards d'euros répartis entre les six secteurs et priorités, qui ont tous fait l'objet de consultations avec les OSC et les autorités locales. En ce qui concerne les initiatives régionales de la « Team Europe », 17 initiatives ont été approuvées et sont en cours. Il a noté que les IET fournissent des cadres de coordination entre les institutions de l'UE et les États membres dans un domaine donné, 53 des actions approuvées contribuant à 17 IET avec un budget de 2,4 milliards d'euros. Quatre IET dans le domaine de la santé ont été lancés en mars 2024 dans le cadre du partenariat UE-UA sur le partenariat mondial en matière de santé², de même qu'un IET sur les compétences axées sur les opportunités et l'enseignement et la formation professionnels en avril 2024 lors de la manifestation de haut niveau «Global Gateway» sur l'éducation.

Aperçu du PAA 2025

Jorge Pereiro Piñon a également donné un **aperçu du [PAA 2025](#)**, notant que la DG INTPA est toujours en phase de consultation avec les unités concernées afin de garantir la qualité des actions proposées, en consultant les États membres, la Commission de l'Union africaine, les OSC et les autorités locales, ainsi que les agences des Nations unies et les organisations internationales. La phase formelle de consultation interservices avec d'autres DG débutera en janvier 2025, ainsi qu'avec les États membres de l'UE, en vue de son adoption en mai 2025. Le PAA 2025 comprend un total de 20 actions pour un montant total de 627,5 millions d'euros, avec trois compléments, deux concernant la migration et une concernant des investissements pour un montant total de 770 millions d'euros, et des mesures de soutien pour un montant de 57,8 millions d'euros. Les actions prévues dans le cadre du PAA 2025 se fondent sur les six domaines thématiques prioritaires du développement humain; gouvernance, paix et sécurité, culture; la transition écologique; le numérique, la science, la technologie et l'innovation; une croissance durable et des emplois décents; et Migrations et déplacements forcés. Les participants ont été invités à envoyer des contributions écrites sur le PAA 2025 avant la fin du mois

² Une seule santé, Protection sociale, Instituts de santé publique en Afrique et Santé numérique.

de novembre 2024. Les prochaines étapes sont l'adoption prévue en mai 2025, suivie de la mise en œuvre des actions adoptées, de la poursuite des travaux sur la mise en œuvre des IET et de l'organisation de la prochaine consultation sur le PAA 2026 au cours du second semestre de 2025.

Retour d'information sur les recommandations

Deirdre Lennan, cheffe du secteur du développement humain de la DG INTPA, a informé les participants des **retours d'information reçus des OSC et des autorités locales sur le PIP régional pour l'Afrique subsaharienne tout au long de l'année 2024**, qui ont été très utiles pour la formulation des actions. En ce qui concerne le développement humain et la santé, les recommandations consistaient notamment à souligner l'importance de la protection sociale et à lier les différentes actions afin de suivre une approche globale dans le domaine de l'éducation sexuelle, en notant qu'une éducation sexuelle intégrée et complète est en cours de formulation dans les programmes relevant du PAA 2024 AD pour la «Lutte contre les pratiques préjudiciables, amélioration de l'accès aux services de santé et des droits sexuels et génésiques (SRHR) en Afrique et renforcement de la responsabilité en la matière». D'autres recommandations comprenaient: maximiser les synergies systématiques pour faire face aux effets du changement climatique; garantir des approches des outils numériques qui tiennent compte de la dimension de genre, y compris dans le domaine de la santé; renforcer les chaînes d'approvisionnement en produits contraceptifs; assurer des synergies entre les IET dans le domaine de la santé et l'EDCTP & le programme d'innovation UE-Afrique; et en tirant parti de l'engagement avec les parties prenantes pour soutenir le développement de pratiques plus inclusives et plus sensibles au genre dans l'éducation, qui fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la plateforme Afrique-Europe sur l'éducation (PEERS).

Jorge Pereiro Piñon a partagé les recommandations reçues dans le cadre de la priorité « Gouvernance, paix et sécurité, migration et déplacement forcé » et comment elles sont prises en compte. Ils ont notamment souligné l'importance d'une participation élargie au-delà de la « Team Europe » et des organisations internationales et ont appelé à évaluer la possibilité d'élargir les appels à propositions, qui seront pris en compte, avec des appels à propositions organisés pour les zones frontalières, les OSC dans le cadre du prochain programme de soutien à la gouvernance, à la paix et à la sécurité en Afrique (GPS), et un appel à propositions prévu pour le pôle REMPARTS-Afrique de l'Ouest du PAA 2025. D'autres recommandations préconisaient 1) que les efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits prennent en compte les changements climatiques, les migrations et les déplacements, ce qui se reflétera dans les programmes d'appui à la paix et à la sécurité; 2) renforcement de la capacité des acteurs locaux à répondre aux conflits et à fournir une assistance aux populations, qui se poursuivra dans les programmes à venir, en particulier en ce qui concerne les milieux urbains, les autorités locales et le programme relatif aux zones frontalières; 3) l'intégration des activités de renforcement de la résilience dans les actions liées à la crise des réfugiés en République centrafricaine (RCA); et veiller à ce que les besoins de protection des populations touchées soient pris en compte de manière adéquate dans les actions.

Gianpietro De Cao, de la DG INTPA, partage les recommandations reçues concernant la transition écologique. Le premier a été un soutien accru aux systèmes alimentaires locaux et à la promotion de chaînes de valeur sensibles à la nutrition, y compris la promotion d'aliments et de plantes alimentaires indigènes nutritifs, ajoutant que l'action FO4A vise à renforcer la capacité des gouvernements centraux et locaux à améliorer l'accès à une meilleure nutrition. En outre, l'action «Prêts pour le marché de l'Afrique à l'horizon 2030» est axée sur le renforcement de la chaîne de valeur des fruits et légumes. Une autre préoccupation a été l'accent mis sur le traité de haute mer par rapport aux besoins locaux, et la nécessité de tenir compte des intérêts des communautés côtières dans les programmes relatifs aux océans, notant que l'appui aux communautés côtières est offert par tous les programmes régionaux relatifs aux océans. La mise en œuvre du Cadre mondial sur la biodiversité et de l'Accord au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (BBNJ)/Traité sur la haute mer soutient également pleinement les communautés côtières.

Fabio di Stefano, INTPA, a également donné un aperçu des recommandations reçues dans le domaine de la croissance durable et des emplois décents, du numérique et de la STI, où trois recommandations principales ont été reçues: associer les OSC aux projets par l'intermédiaire de partenaires chargés de la mise en œuvre et garantir une participation plus directe des OSC, ce qui a été pris en compte dans trois programmes (l'action 2024 «Pont Afrique-Europe pour l'innovation numérique» de l'AEDIB, l'action 2024 «Africa Continental Free Trade Area» de la ZLECAf et l'action 2025 «Trade Enablers» qui promeut le dialogue politique entre les parties prenantes africaines). La deuxième recommandation était d'aborder le commerce informel, en notant que l'accent est mis sur le commerce informel, en accordant une attention particulière aux femmes commerçantes. **Vivien Rigler**, de la DG INTPA, a pris acte de la troisième recommandation sur la manière de cibler les jeunes, ajoutant que l'un des principaux objectifs des programmes relevant de l'initiative TEI d'investissement dans les jeunes entreprises en Afrique est le soutien aux entreprises dirigées par des jeunes et des femmes, et vise à améliorer leur inclusion financière et à renforcer la capacité des véhicules d'investissement ciblant les jeunes entreprises.

Séance de questions-réponses

Une question a été soulevée quant à l'existence d'un plan d'action distinct pour les quatre pays ayant un cadre politique complexe, auquel la **DG INTPA** a expliqué qu'au lieu d'un plan d'action, l'objectif est de prévoir des mesures individuelles pour ces quatre pays. Ces actions en sont encore au stade initial et ne font pas partie du PAA 2025, mais font plutôt partie du PIP SSA et peuvent être engagées à tout moment entre 2025 et 2027.

Une autre question portait sur la manière dont l'enveloppe horizontale des investissements sera programmée et alignée sur les six priorités du PIP SSA et/ou sur les priorités de la stratégie «Global Gateway». La **DG INTPA** a expliqué que les fonds au titre de la ligne d'investissement de soutien ne sont pas affectés à une priorité thématique, mais répondent plutôt à ce qui est considéré comme une

meilleure opportunité d'investissement. L'accent sera mis sur les priorités de la stratégie «Global Gateway». En ce qui concerne la répartition du budget, 40 % de l'ensemble des fonds du RMIP iront à l'Afrique de l'Ouest, 39 % à l'Afrique de l'Est et à l'Afrique centrale et 21 % à l'Afrique australe lorsque la mise en œuvre sera achevée. Cependant, en termes de domaines d'investissement, il existe une flexibilité d'allocation, car certains domaines d'investissement pourraient mieux convenir à une région donnée qu'à une autre et, par conséquent, l'argent sera distribué en fonction des opportunités et de l'efficacité de l'investissement. Les secteurs de la stratégie «Global Gateway» seront les secteurs les plus importants, notant que la création d'une enveloppe unique permettra une certaine flexibilité. En ce qui concerne les modalités de financement globales du PIP, les subventions constituent la modalité privilégiée, tandis que les financements mixtes et les garanties continueront d'être utilisés pour mobiliser des investissements. Cependant, il y a des pays où un régime de subvention à 100 % sera utilisé si le financement mixte n'est pas possible.

Dans le cadre de l'alignement sur la stratégie «Global Gateway», il a été demandé s'il y aurait une augmentation de la dépendance à l'égard du secteur privé pour atteindre les objectifs de la PDM. Les participants ont également demandé si des mesures étaient en place pour garantir que le secteur privé mettant en œuvre les actions est conforme aux droits du travail, aux droits de l'homme et aux critères ESG. En ce qui concerne les emplois décents, il n'a pas été fait mention de la consultation des syndicats et un participant a demandé si cela était prévu. La **DG INTPA** a expliqué qu'il y aura effectivement un alignement sur la stratégie «Global Gateway» et que le secteur privé sera également impliqué, notant que la Commission respectera les normes ESG et le respect par le secteur privé. Aucune consultation spécifique avec les syndicats n'a eu lieu, mais dans les actions concrètes et les pays, les consultations avec les OSC incluraient tous les acteurs concernés, en notant que les syndicats sont considérés comme faisant partie des OSC.

Un autre participant a demandé comment les investissements seraient alloués aux domaines prioritaires et comment l'UE suivait ses objectifs de dépenses en matière de changement climatique et de financement de l'APD. Ils ont posé des questions sur le rôle du marqueur d'inégalité à l'avenir et s'il existe des plans pour développer une cible de marqueur d'inégalité. La **DG INTPA** a précisé que l'objectif est la flexibilité, en notant qu'aucun montant n'est affecté à l'une des priorités de l'enveloppe d'investissement. Cela dépendra de l'endroit où les investissements seraient plus efficaces. Les marqueurs du changement climatique et des inégalités sont suivis dans chaque action individuelle, agrégés et rapportés. Ceci est également fait en ce qui concerne l'éligibilité de l'APD.

Une autre question a porté sur le soutien aux chaînes de valeur nutritives et à l'agriculture sensible à la nutrition, avec des plans visant à soutenir les gouvernements locaux et centraux à cet égard. Cependant, il n'était pas clair comment les organisations de producteurs seraient soutenues et reliées. Le Programme détaillé de développement agricole en Afrique (PDDAA) a été mentionné, et il a été noté que cette initiative devrait être alignée sur le PDDAA. Au sujet de la croissance durable, des emplois décents et de l'embauche, un participant a demandé comment la CE soutiendra le volet plaidoyer de l'initiative, en particulier en ce qui concerne l'agroécologie. La **DG INTPA** a expliqué que le soutien aux gouvernements locaux sera apporté par l'intermédiaire des organisations d'agriculteurs

régionales et continentales, ce qui confirme que les organisations d'agriculteurs locales sont au cœur du soutien. En ce qui concerne les emplois décents dans le paysage du système agroalimentaire, il existe plusieurs actions dans ce domaine, principalement l'action en faveur du pastoralisme et de l'élevage, avec un programme spécifique de 40 millions d'euros pour la Corne de l'Afrique et de 60 millions d'euros pour l'Afrique de l'Ouest, dans le but de rendre ce secteur attrayant pour les jeunes. En ce qui concerne l'agroécologie, cela fait partie d'un programme de recherche, dont l'objectif est de rassembler les organisations paysannes et les centres de recherche pour promouvoir l'agenda de l'agroécologie.

On s'est demandé comment les pays pourraient savoir s'ils pouvaient participer à des actions lorsque les pays ne sont pas identifiés dans les actions générales. La **DG INTPA** a expliqué qu'il existe des programmes continentaux qui soutiennent les actions de l'UA sans incidence spécifique sur des États spécifiques et que, dans ce cas, les actions ne sont pas allouées à des pays spécifiques. D'autres sont continentales mais développent des activités spécifiques pour certains pays car elles incluront des activités pilotes. C'est au stade de la passation des marchés et de l'élaboration du programme que les pays seraient identifiés.

Appréciant l'accent mis sur le contexte fragile, une question a été soulevée concernant le lien avec le pilier «réaction rapide». La **DG INTPA** a expliqué que les actions des piliers de la réaction rapide sont formulées et mises en œuvre par les unités géographiques et le FPI, ajoutant que le PIP SSA complète les PIP au niveau national. Lorsque des actions sont conçues, des discussions internes entre les unités ont lieu avec les unités géographiques pertinentes pour déterminer quel est le pilier le plus approprié pour aborder une certaine question. La DG INTPA vérifie ce que les unités concernées planifient dans un certain cadre, en notant que les délégations de l'UE jouent également un rôle important à cet égard, étant donné qu'elles sont destinataires et qu'elles travaillent directement avec des partenaires.

Un participant a fait observer que la modalité de mise en œuvre privilégiée reste la gestion indirecte, et que les possibilités de financement, ainsi que le degré de participation des OSC à l'élaboration des actions, restent flous. En outre, il existe 17 IET, mais ils ont constaté qu'ils éprouvaient des difficultés à trouver des informations complètes sur l'outil [de suivi des IET \(voir la liste des points de contact régionaux pour les IET\)](#). La **DG INTPA** L'INTPA a expliqué qu'en ce qui concerne la gestion indirecte, il n'existe pas de directives générales sur la manière dont l'action sera consultée avec les OSC. Cela dépendra de l'action elle-même. En termes de mise en œuvre, l'action serait confiée à une organisation concernée, qui consultera conformément aux règlements internes, en notant que, dans de nombreux cas, cela passe par les organisations membres de Team Europe, qui agissent comme des organisations faîtières et délèguent aux OSC. En ce qui concerne les trackers TEI, l'INTPA en a pris note.

Séances en petits groupes

Quatre discussions en petits groupes ont eu lieu en parallèle pour discuter des actions proposées dans le PAA 2025.

Groupe 1 : Développement humain (y compris la santé, le genre, la culture, la jeunesse et les compétences)

La DG INTPA a donné un aperçu des actions menées³ dans le cadre de ce groupe thématique et a ouvert la parole pour des discussions et des retours.

Baisse du financement dans le domaine de la santé et de la santé sexuelle et génésique

Le Réseau européen de l'IPPF a évoqué le manque d'importance de la santé dans le PAA 2025, notant qu'avec l'élection du président américain Donald Trump, il y aura un déficit de financement dans le domaine de la santé en général, et dans les droits sexuels et reproductifs, et a appelé à continuer de se concentrer sur les initiatives en matière de santé. Ils se sont enquis du lien entre la protection sociale et la santé et les droits sexuels et génésiques. **Safer World** a également fait un commentaire sur le financement de la santé, ajoutant que le PAA 2025 n'attribuait que 6 % à la dimension santé, ce qui est inférieur à l'objectif de 20 %, et a demandé si le PIP régional de la SSA atteint l'objectif de genre. **La DG INTPA** a expliqué que c'est une coïncidence que le PAA 2025 comprenne moins d'actions dans le domaine de la santé et qu'il s'explique par le fait que de nombreuses actions dans le domaine de la santé ont été menées à bien dans le cadre des plans d'action précédents. La DG INTPA a également souligné qu'une réunion politique de haut niveau s'est tenue en mars 2024, au cours de laquelle tous les IET dans le domaine de la santé ont été lancés. L'une des demandes était de se concentrer sur la protection sociale, et c'est ce qui a été proposé aujourd'hui, et la santé sera abordée dans les PAA 2026 et 2027. Un budget de 400 millions d'euros a été alloué au financement global de la santé pour l'ensemble de la période couverte par le CFP; 75% ont été dépensés jusqu'à présent. L'objectif est calculé sur la base du financement national et régional, et pas seulement du budget régional pour l'Afrique subsaharienne, qui était également conforme à l'objectif de développement humain dans son ensemble. 60 millions d'euros ont été alloués à la santé et aux droits sexuels et génésiques.

Engagement des acteurs locaux

L'**Institut Kôre des Arts et Métiers (IKAM)** demande comment les acteurs locaux seront identifiés et engagés dans le cadre de l'action 1 sur le renforcement des systèmes de protection sociale. **La DG INTPA** a expliqué qu'il serait pertinent de tenir compte du point de vue des organisations et des partenaires locaux, en notant que les partenaires internationaux sont liés aux OSC dans leurs régions. Il est prévu d'avoir une composante pays, ce qui facilitera l'identification des partenaires locaux lors du choix des pays. Le rôle des OSC est crucial en tant qu'acteurs de plaidoyer politique sur les

³ Action 1 : Programme régional pour le « Renforcement des systèmes de protection sociale » ; Action 2 : Programme régional pour le « Study in Africa » ; et Action 8 : Programme régional pour le « PROCULTURA II régional PALOP-TL

initiatives de protection sociale et en tant que prestataires de services au niveau local en termes de fourniture de protection sociale. L'action sera étendue aux travailleurs informels et à ceux qui travaillent dans des zones reculées, et c'est là que le rôle des OSC locales sera très important.

Initiatives de protection sociale visant à prévenir la séparation des familles

Hope and Homes for Children a salué l'inclusion des mesures de protection sociale et a recommandé d'envisager l'inclusion d'initiatives de protection sociale visant à prévenir la séparation familiale qui touche près de 650 000 enfants en Afrique subsaharienne et accroît la vulnérabilité de ces enfants. Ils ont encouragé les initiatives de soutien visant à s'attaquer aux causes profondes de la séparation des familles, notamment la pauvreté, le manque d'emploi et l'accès à l'éducation. Ils ont recommandé une collaboration avec le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, qui travaille sur le «pacte général sur les droits des enfants privés de soins familiaux» qui sera publié en 2025.

Harmonisation, inclusion et mineurs

EDUCO a souligné l'importance de l'harmonisation et des synergies, notant un nombre accru d'enfants déplacés dans les zones frontalières, qui rencontrent des difficultés pour poursuivre leur apprentissage en raison des différences entre les systèmes éducatifs des différents pays. Une suggestion a également été formulée pour garantir l'inclusion des personnes handicapées, la **DG INTPA** soulignant que les besoins des personnes handicapées seront intégrés et pris en compte dans les documents d'action. La **DG INTPA** est consciente des travaux de l'OIT et de l'UNICEF et consulte l'OIT sur son approche en matière de systèmes de protection sociale inclusifs et est disposée à s'harmoniser avec les initiatives existantes. Le Forum africain des personnes handicapées est également consulté en tant que partenaire potentiel.

Sensibilisation des universités

L'IKAM a demandé quand l'action sera mise en œuvre et les universités pourraient être informées du soutien qu'elles peuvent retirer du programme. Ils ont également demandé si les quatre pays (Burkina Faso, Niger, Mali et Soudan) ayant un cadre politique complexe étaient inclus dans cette action. **La DG INTPA** a expliqué que l'initiative est menée dans le cadre de l'initiative phare «Mobilité des jeunes pour l'Afrique», qui comprend Erasmus, et du programme de mobilité universitaire intra-africaine. Erasmus est ouvert à tous les établissements d'enseignement supérieur accrédités à travers l'Afrique, y compris les quatre pays, et à ce titre, la collaboration avec les universités européennes et africaines reste ouverte. Il existe un groupe Erasmus de points focaux nationaux qui informent les parties intéressées de cette action, dont le lancement est prévu en septembre 2025. L'information sera partagée avec les universités pour comprendre comment accéder à cette initiative.

Mettre l'accent sur l'enseignement primaire et secondaire

Home Inclusion a soulevé ses préoccupations concernant le fait de négliger l'enseignement primaire et secondaire. **La DG INTPA** a confirmé que l'enseignement primaire et secondaire restait un domaine prioritaire, notant que les investissements dans l'enseignement primaire et secondaire sont réalisés au

moyen de programmes bilatéraux au niveau national, tandis que le programme régional complète ce qui est fait au niveau national et porte sur l'enseignement supérieur. La plateforme d'échange de réformes de l'éducation couverte par le PAA 2024 rassemble les domaines de l'éducation européenne et les acteurs engagés dans la stratégie continentale africaine pour l'éducation.

Travailler avec Erasmus+

ESS France a demandé si ces projets sont éligibles au programme et s'ils pouvaient travailler avec Erasmus+, et **DG INTPA** a confirmé qu'ils le pouvaient.

Groupe 2 : Démocratie, gouvernance, paix, migration et déplacements forcés (y compris les OSC, les collectivités locales, les flux financiers illicites et la sécurité maritime)

La DG INTPA a donné un aperçu des actions menées⁴ dans le cadre de ce groupe thématique et a ouvert la discussion.

Appui à la mise en œuvre des résolutions au niveau national

Le Réseau de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afrique du Nord a appelé au renforcement du mécanisme régional des droits de l'homme au sein de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) pour soutenir la situation des droits de l'homme au Soudan et au Sahel. Il est important de respecter la Convention internationale sur la protection des migrants et de soutenir les acteurs concernés dans la mise en œuvre des résolutions de la CADHP. Un autre participant a également suggéré d'appuyer la mise en œuvre des résolutions régionales au niveau national, plutôt que de se concentrer uniquement sur les politiques régionales. **La DG INTPA** a précisé que la Commission est l'un des organes de la plateforme AGA, qui a bénéficié d'un soutien ces dernières années, et l'un des organes qui seront inclus dans le futur soutien, qui se concentrera sur les synergies entre l'architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et l'architecture africaine de gouvernance (AGA). En outre, il existe des outils disponibles, tels que les tableaux de bord sur le genre, qui devraient être mis en œuvre non seulement au niveau continental, mais aussi au niveau des CER pour encourager les États membres à mettre en œuvre les engagements législatifs.

Les changements climatiques en tant que facteurs d'évaluation de la vulnérabilité

⁴ Action 3 : Programme continental pour le « Soutien aux architectures de gouvernance, de paix et de sécurité africaines » ; Renforcement du Programme de protection, de retour et de réintégration des migrants ; Action 4 : Programme régional pour « Mettre fin à la violence contre les femmes et les filles en Afrique » ; Action 5 : Programme régional pour « La réintégration des ex-combattants et l'autonomisation des femmes : remparts communautaires à l'extrémisme violent en Afrique » (REMPARTS) ; Action 6 : Programme régional pour « Lutte contre le commerce illicite et la criminalité organisée transnationale en Afrique : une approche ciblée des corridors de trafic, des produits médicaux falsifiés et de la cybercriminalité (« HaltOC ») ; Action 7 : Programme régional pour « Zones frontalières pacifiques et résilientes IV » ; Action 19 : Programme régional pour « Soutien de l'UE à la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la région de la Corne de l'Afrique » ; Action 20 : Programme régional pour « Protection, assistance et solutions pour les populations déplacées de force en Afrique subsaharienne » ; et Renforcement du Mécanisme flexible pour le Programme de migration et de déplacement forcé..

La Coalition internationale pour la terre s'est enquis de la fragilité, et a demandé si celle-ci était considérée sous l'angle des conflits et des situations volatiles, ou sous l'angle des aspects intégrés des migrations et des déplacements induits par le climat. La **DG INTPA** a expliqué que la paix et la sécurité sont prises en compte, en mettant l'accent sur les zones frontalières, en tenant compte de la vulnérabilité à l'égard de l'incidence des conflits sur les populations des zones frontalières. Toutefois, le changement climatique a également été pris en considération, comme dans le PAA 2024, un programme a été conçu pour cibler spécifiquement la question du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des déplacements forcés dans les zones géographiques identifiées comme particulièrement vulnérables.

Lacunes dans le financement au Sahel central

Le Conseil norvégien pour les réfugiés a posé une question concernant l'enveloppe pour le Sahel central dans le cadre de l'action 20, qui semble insuffisante par rapport aux besoins et aux dynamiques en cours. Ils ont noté un écart important en termes de besoins structurels, qui se transforment en besoins humanitaires en raison de la suspension de l'aide, et ont demandé s'il y avait des discussions en cours pour augmenter ces financements pour ces pays. Ils ont également demandé s'il y avait une intention de mettre en œuvre une approche par appel à propositions multi-pays pour soutenir des opérations multi-pays, ou si l'approche serait basée sur les pays individuellement. La **DG INTPA** a précisé qu'en effet, les fonds ne couvrent pas tous les besoins, mais qu'il existe d'autres enveloppes/actions qui peuvent apporter un soutien à ces régions. L'accent est mis sur la réponse aux déplacements dans les zones urbaines, le soutien aux populations vivant dans les villes qui connaissent une urbanisation rapide ainsi que des déplacements prolongés, ainsi que le manque de services, le manque d'opportunités et la dégradation de l'environnement. Dans le cadre de cette action, l'objectif est de s'attaquer à ces problèmes avec les délégations et de discuter de la meilleure façon de mettre en place l'organisation de l'implémentation.

Coopération avec le Centre d'opérations continentales de l'Union africaine pour la lutte contre la migration irrégulière

Il a été recommandé de collaborer avec le Centre d'opérations continentales de l'UA pour la lutte contre les migrations irrégulières, la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants, ainsi que de mieux prendre en compte la question des enfants migrants non accompagnés et séparés.

Groupe 3 : Transition écologique (y compris le changement climatique, l'agroalimentaire, le pastoralisme et la protection des océans)

À la suite de l'aperçu des actions menées⁵ par la DG INTPA dans le cadre de ce groupe, les participants ont procédé à un échange de vues et de suggestions.

⁵ Action 9 : Programme régional pour « Soutien aux solutions de cuisson propre en Afrique australe » ; Action 10 : Programme régional pour « Soutien aux solutions de cuisson propre en Afrique centrale et de l'est » ; Action 11 : Programme continental pour « Fit for Market for Africa 2030 » ; Action 12 : Programme régional pour « Gestion transfrontalière des ressources en eau du bassin du lac Tchad » ; Action 13 : Programme régional pour « Gestion transfrontalière de l'eau en Afrique australe » ; Action 14 : Programme régional pour « Projet de Gestion intégrée des

Adopter une approche intersectorielle et créer des synergies

Il a été suggéré d'avoir un programme centré sur l'intersection de l'énergie, du climat, du changement et de la gouvernance des ressources naturelles, en mettant l'accent sur le paysage transfrontière. **Le WWF** a également posé des questions sur les plans visant à s'assurer que les questions transversales et les questions transfrontalières sont abordées. Ils ont ajouté qu'il existe un lien très clair entre le changement climatique, la gestion et la gouvernance de l'énergie et des ressources naturelles. Ils ont également suggéré d'envisager l'optimisation de la chaîne de valeur lorsqu'il est possible d'intégrer une approche globale de la chaîne de valeur couvrant toutes les étapes de la production de carburant jusqu'à l'adoption par l'utilisateur final. Ils ont également suggéré d'élargir les programmes pour inclure des synergies avec l'agriculture, la foresterie et la gestion des déchets afin d'améliorer notre utilisation de l'énergie, l'adaptation à l'atténuation du changement climatique et la conservation de l'environnement. **La DG INTPA** a fait observer qu'il existe des corridors stratégiques qui couvrent l'énergie en accordant une attention particulière au changement climatique et aux ressources naturelles.

Préoccupations liées à la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne et attention excessive accordée à l'UE

Oxfam s'est interrogé sur l'attention apparemment excessive accordée à l'UE en tant que marché dans le cadre du programme continental «Prêts pour le marché de l'Afrique à l'horizon 2030», et s'est interrogé sur la pertinence de cette approche dans le cadre de cette action, en particulier pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. Ils ont également demandé comment renforcer la sécurité alimentaire locale, tout en tenant compte de l'importance excessive accordée au rôle de l'UE en tant que marché pour les pays africains. **La DG INTPA** a précisé que la capacité d'exportation est l'un des objectifs, mais que les principaux bénéficiaires sont les Africains eux-mêmes, car plus de 90 % des échanges commerciaux et des échanges ont lieu entre les régions d'Afrique; ce qui est exporté vers l'Europe est très limité. L'objectif est d'aider les pays et les différentes parties prenantes à accroître les entreprises, les normes et la capacité d'exportation.

Mettre l'accent sur les considérations climatiques et les droits de l'homme en matière de sécurité alimentaire

Un commentaire a été formulé sur le programme continental «Prêts pour le marché de l'Afrique à l'horizon 2030» et sa contribution allant jusqu'à 40 % à l'objectif climatique; toutefois, il n'est pas fait mention du changement climatique dans l'action. De même, la manière dont l'action contribue à lutter contre les inégalités et à soutenir les droits de l'homme n'est pas claire, même si ces deux aspects sont également mis en évidence dans la section relative aux marqueurs. **La DG INTPA** a pris note de

Ressources en Eau de Surface et Souterraines dans les bassins du fleuve Sénégal et de l'aquifère Sénégal-Mauritanien ('PROGRESS')

la suggestion concernant le changement climatique et a noté que les inégalités et les droits de l'homme sont des questions transversales dans les actions.

Focus sur l'assainissement

En réponse à une suggestion visant à mettre davantage l'accent sur l'assainissement, la **DG INTPA** a confirmé que les programmes en cours d'élaboration concernent principalement la gestion de l'eau, qui n'inclut pas en soi l'eau et l'assainissement, mais qu'il existe des actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, principalement par le biais de financements mixtes.

Participation des OSC

L'Alliance de la Souveraineté Alimentaire en Afrique a noté que le plus grand défi a été l'approche descendante qui laisse de côté un certain nombre d'acteurs (OSC locales) et l'incapacité de voir l'impact maintenant sur la question de l'énergie propre. Il est important de veiller à ce que le financement parvienne aux petits producteurs alimentaires locaux, qui dépendent parfois du bois de chauffage et du charbon de bois. Par ailleurs, il a été suggéré de créer des groupes pour associer les OSC aux missions d'identification et de formulation autour des différentes actions, lorsque l'UE consulte les différents niveaux, par exemple au moyen d'une liste de diffusion. **La DG INTPA** a précisé que l'un des principaux objectifs du FO4A est de renforcer les organisations d'agriculteurs afin a) de défendre les droits des petits exploitants / d'améliorer l'accès aux services et b) d'assister à la table de négociation avec les décideurs. L'approche ascendante est un pilier de ce programme.

Utilisation efficace de l'eau dans le secteur horticole

Le WWF a noté qu'en Afrique, une grande partie de la production horticole se déroule dans des zones protégées, mettant en danger les terres destinées à la conservation. Ils ont recommandé que les initiatives ne négligent pas les questions d'utilisation efficace de l'eau dans le secteur horticole, réduisent les produits agrochimiques dangereux dans ces zones et veillent à ce que les exploitations s'installant à proximité des zones de conservation aient des pratiques qui préservent la biodiversité. **La DG INTPA** a fait référence au programme NaturAfrica, dont l'objectif est de travailler sur la conservation et les moyens de subsistance de la population vivant autour des zones de conservation, qui sont souvent et principalement basées sur l'agriculture.

Cultures indigènes

World Vision a recommandé de mentionner explicitement l'accent mis sur les cultures indigènes, d'autant plus qu'elles résistent au climat, notant toutefois qu'elles ont peu de place sur le marché. Ils ont appelé à soutenir les chaînes de valeur agricoles avec des cultures indigènes. **La DG INTPA** a fait référence au programme Desira+, qui est axé sur la promotion de l'approche agroécologique. Les cultures indigènes sont incluses dans cette action.

Adaptation au changement climatique et aux parasites

Entropic Innovation a soulevé des préoccupations concernant l'adaptation au changement climatique en ce qui concerne les cultures, ajoutant qu'elles ont de graves problèmes avec les parasites. Ils se

sont enquis des politiques visant à habilitier les instituts de recherche locaux à identifier des mesures alternatives pour répondre à la population de parasites, y compris des contrôleurs biologiques et des mesures alternatives. La **DG INTPA** a précisé que plusieurs actions financées contribuent à cette problématique. Par exemple, il existe une action (Desira +) axée sur la promotion de la transformation agroécologique et la réduction des intrants externes.

Mobiliser les jeunes

Entropic Innovation a également soulevé des préoccupations concernant l'engagement des jeunes, en particulier dans la ligne de recherche. La **DG INTPA** a précisé que pour attirer les jeunes, l'agriculture doit être attrayante et que les recettes doivent être décentes. La création d'un bien-être et d'un lien avec la technologie est également nécessaire. C'est également quelque chose qui va être mis en avant dans le cadre de l'action «Prêts pour le marché».

Groupe 4 : Croissance durable et emplois décents, numérique, STI (y compris le commerce, la conduite responsable des entreprises et la sécurité des produits)

À la suite de l'aperçu des actions menées⁶ par la DG INTPA dans le cadre de ce groupe, les participants ont procédé à un échange de vues et de suggestions.

Concentration continentale versus régionale

Deutsche Welthungerhilfe a posé une question sur les mérites des approches intercontinentales par rapport aux approches régionales. La **DG INTPA** a expliqué que l'approche de l'Union africaine et des pays est celle qui soutient l'intégration continentale, et par conséquent, la zone de libre-échange continentale (ZLEC) devrait être faite sur la base des éléments constitutifs des communautés économiques régionales. En outre, différents accords commerciaux coexisteront et, dans ce cas, même si la ZLEC se concrétise complètement et qu'un accord est applicable dans tous les cas, il y aura toujours des accords régionaux en même temps.

Une remarque a été soulevée concernant une éventuelle contradiction entre l'alignement avec le Global Gateway et l'approche du Global Gateway, qui est très axée sur les pays et non sur le continent, et la nécessité de développer l'Afrique en tant que continent, et donc d'atteindre la ZLECAf. Il a été ajouté qu'il existe un déséquilibre et une disparité entre ce qu'un pays de l'UE peut offrir et ce qu'un pays moins développé d'Afrique pourrait offrir. La DG INTPA a précisé que la stratégie «Global Gateway» met fortement l'accent sur l'investissement. En termes d'intégration économique, l'approche globale est suivie, notant que les investissements ont pour objectif d'intégrer les pays dans certains secteurs, comme l'énergie, les transports et le numérique, et même dans le secteur de l'eau.

⁶ Action 15 : Programme régional pour le « Partenariat Afrique-UE dans le domaine spatial » ; Action 16 : Programme régional pour l'« Initiative de recherche Afrique pour l'excellence scientifique ARISE 2.0 » ; Action 17 : Programme régional « Facteurs facilitants pour le commerce et l'investissement durable en Afrique » ; Action 18 : Programme régional pour la « Conduite responsable des entreprises en Afrique ».

Cette approche axée sur les investissements et les projets d'infrastructure aura un impact régional. Il est vrai qu'au cours de cette phase, la stratégie «Global Gateway» a accordé une certaine attention aux pays les plus développés d'Afrique, mais l'objectif est d'assurer l'intégration économique grâce au concept de coopération au développement, où les progrès d'un pays ont une incidence positive sur d'autres pays de la région.

Compétitivité de l'agriculteur africain à la lumière du libre-échange et des normes de l'UE

Un commentaire a été soulevé sur la façon d'assurer un commerce durable, de protéger les agriculteurs et d'accompagner les PME en Afrique pour faire face aux politiques respectueuses de l'environnement qui poussent les producteurs africains à ne plus utiliser de produits chimiques. En raison du libre-échange, les agriculteurs africains qui n'ont pas fabriqué leurs produits avec des produits chimiques sont confrontés à des produits moins chers provenant d'autres parties du monde qui ont été produits à l'aide de produits chimiques. La **DG INTPA** a expliqué qu'elle était consciente de cette situation en Afrique, qui est différente d'un pays à l'autre, d'un secteur à l'autre. L'action présentée a aidé les PME à accéder aux marchés internationaux, notamment aux marchés européens. Les secteurs sélectionnés sont déjà bien développés et, à ce titre, les PME ont la capacité technique d'atteindre le marché.

Participation des syndicats

En ce qui concerne la participation des syndicats au niveau national, la **DG INTPA** a expliqué que cela dépendra de la réalité sur le terrain. Par exemple, dans un pays comme la Zambie, qui est assez avancé sur ce sujet, l'implication des syndicats sera encore plus importante que dans un pays comme la RDC.

Élargir le groupe avec des parties prenantes supplémentaires

Il a été proposé d'élargir le groupe et d'inviter d'autres parties prenantes à participer à cette partie de la réunion afin de le rendre plus efficace.

Renforcement des capacités en matière de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CS3D)

La CSI a noté qu'elle estime que le CS3D sera pertinent à travers le monde et a encouragé la participation de toutes les parties prenantes, en demandant s'il y aura des activités de renforcement des capacités dans ce domaine. Une question a également été soulevée sur la manière dont l'apprentissage entre pairs à travers l'Afrique est facilité. La DG INTPA a confirmé que l'action au titre de la rubrique «Conduite responsable des entreprises en Afrique» comportera un volet «renforcement des capacités» et que l'apprentissage entre pairs sera facilité, en particulier à la lumière des bons échanges sur la conception du programme. Cependant, il a été noté que la mise en œuvre de RBC sera une phase pilote, et il reste à voir comment le CS3D aura un impact sur les entreprises, soulignant l'importance des leçons apprises à cet égard.

Conclusions et observations finales

Après les séances en petits groupes, les participants ont partagé les principales conclusions, recommandations, points de vue et préoccupations de leurs discussions de groupe respectives. **Daniela Rofi** a remercié tout le monde pour leur participation et a souligné l'importance de tels échanges, qui permettent un suivi des questions clés. **Trois points généraux ont été soulignés** : l'UE respecte les **droits de l'homme et la conduite responsable des entreprises lorsqu'elle** dialogue avec les pays partenaires et aide le secteur privé local à s'aligner davantage sur les normes internationales, ainsi que sur la législation européenne pertinente en matière de droits de l'homme et d'environnement. En tant que telles, les actions visent à améliorer le profil des droits de l'homme et des entreprises responsables du secteur privé africain. Le deuxième point concerne les approches descendantes et ascendantes des projets régionaux, en notant que les actions sont pilotées par les délégations de l'UE, qui **associent les acteurs locaux à la mise en œuvre**. Troisièmement, en ce qui concerne l'adoption **du PAA 2025**, le comité IVCDCl se réunira en avril/mai 2025, puis l'adoption finale par la Commission est envisagée avant les vacances d'été – juin/juillet 2025.